

M. SCOTT: Les taux que j'ai cités ne sont pas, strictement parlant, des taux, mais des revenus par tonne. Nous avons établi ces chiffres en nous fondant sur la moyenne du genre de transport prévu afin de pouvoir arrêter le chiffre du revenu par tonne et de l'appliquer au tonnage estimatif.

M. FISHER: Les représentants du National-Canadien pourraient-ils nous dire s'ils sont disposés à offrir dans cette région des taux qui soient de nature à faire accroître le volume des expéditions autant que possible?

M. DINGLE: Je ne sais pas quel régime de taux sera mis en vigueur, monsieur Fisher, vu que je n'ai pas encore étudié cette question avec nos préposés au trafic. Soyez assuré que nous ferons tout en notre pouvoir pour stimuler le trafic.

M. FISHER: Le Gouvernement a-t-il discuté avec le National-Canadien de la question de l'exploitation de cette ligne ferroviaire quant à la période peu rentable du début afin de s'assurer que les taux établis seront des taux minimums? Je pose cette question parce que, d'après mon expérience, dès qu'une ligne ferroviaire est aménagée, les expéditeurs formulent des plaintes contre les taux.

M. DINGLE: Quant à nous, nous mettrons en vigueur le régime normal des taux, du moins pour le moment. Il y aura peut-être des rajustements à faire, mais je ne saurais me prononcer là-dessus.

M. FISHER: Sauf erreur, vous seriez disposés à négocier l'établissement de taxes convenues en matière de transport ou à conclure des ententes de ce genre?

M. DINGLE: Je réponds par l'affirmative, bien entendu.

Le PRÉSIDENT: L'article 1 est-il approuvé?

Les articles 1 à 3 inclusivement sont approuvés.

Article 4—*Comment les paiements doivent être faits.*

M. BOURGET: Le ministre peut-il nous dire quand les travaux d'aménagement de cette ligne commenceront?

M. BALCER: L'arpentage commencera dès que la neige commencera à fondre. Nous ferons probablement des appels d'offres à l'automne pour ce qui est de la construction de la ligne ferroviaire proprement dite.

M. BOURGET: A-t-on tracé les plans quant aux ponts qu'il y aura lieu de construire?

M. BALCER: Aucun plan détaillé n'a encore été élaboré, vu qu'il faut attendre que la neige commence à fondre avant de faire un levé topographique détaillé.

M. BOURGET: Je vous remercie.

L'article 4 est approuvé.

Article 5—*Ajustement de surplus ou de déficit.*

M. FISHER: Monsieur le président, à mon avis, cet article ne renferme pas la garantie dont a parlé M. McPhillips. Pouvons-nous être absolument sûrs que le rapport annuel de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada renfermera une section distincte pour cette ligne ferroviaire?

M. BALCER: Cette ligne ferroviaire sera l'objet d'un poste dans les crédits du ministère des Transports.

M. FISHER: Ce sujet sera-t-il compris dans les renseignements que renferme le rapport annuel de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada?

M. BALCER: Non, ce sujet ne paraîtra pas du tout dans le rapport annuel.